



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LESPARRÉ-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

PROCÈS VERBAL

Séance du 01 juillet 2024

| | |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Nombre de membres en exercice:</u> 9 | L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 26 juin 2024, s'est réunie dans Salle du Conseil de la Mairie à 18 h 00, sous la présidence de Stéphane POINEAU. |
| <u>Quorum :</u> 5 | <u>Sont présents:</u> Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL, Nathalie LEJARD, Julie FRIBOULET, Gilles MÉDARD |
| <u>Présents :</u> 6 | <u>Représentés:</u> Cloé HÉRAUD par Gilles MÉDARD |
| <u>Représentés :</u> 1 | <u>Excusés:</u> |
| <u>Votants:</u> 7 | <u>Absents:</u> Didier BERTHOLD, David CHANTELOT |
| | <u>Secrétaire de séance:</u> Marie-José CLIPET |

Ordre du jour :

- *Validation du devis de réfection de voirie*
- *Rallye du Médoc*
- *Décision modificative*
- *Questions diverses*

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE -

Madame Marie-José CLIPET est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE -

Le procès-verbal de la dernière séance a été transmis aux conseillers.

Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DE 2024 030

Objet: VALIDATION DU DEVIS DE RÉFECTION DE VOIRIE - RUE DU 19 MARS 1962 -

Pour mémoire, les élus ont voté l'inscription des crédits en dépenses d'investissement pour la réfection de la Rue du 19 mars 1962 au budget 2024. Par ailleurs une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis :

| | | |
|---------------------------------|------------|--------------|
| - SANZ TP | devis n° 6 | 72 998.40 € |
| - SANZ TP | devis n° 5 | 102 158.40 € |
| - CDC Médoc Coeur de Presqu'île | | 6 800.00 € |

Monsieur le Maire expose les différences entre les devis concernant le travail et les matériaux proposés .



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : *LESPARRE-MÉDOC*

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Après discussions et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal décide de

valider le devis de l'entreprise SANZ TP pour un montant de 72 998,40 € TTC,
charger Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DE 2024 031

Objet: RALLYE DU MÉDOC -

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une personne de l'organisation du Rallye du Médoc qui aura lieu en décembre 2024.

Le tracé de la spéciale, tel que présenté, emprunterait :

Route du sablonat, Route du Fort de Castillon (en partie), Rue du 19 Mars 1962, Avenue du Gal de Gaulle (en partie), Rue du Port, Route des Tayas (en partie), Route du Boscq, les chemins communaux et sentiers menant à Couquèques.

Gilles MÉDARD prend la parole pour souligner qu'il n'y aurait ni départ ni arrivée dans le village. Il pense qu'installer une buvette ne serait pas rentable, donc il n'y aura aucune retombée financière pour la commune. Julie FRIBOULET rajoute que les spectateurs dégradent la murette de la place du village quand ils regardent les voitures circuler.

Marie-José CLIPET n'est pas contre le rallye au contraire mais elle s'abstiendra de voter car lors du dernier rallye, beaucoup d'habitants se sont plaints auprès d'elle.

Nathalie LEJARD est pour le passage du rallye. Elle précise que c'est un spectacle gratuit et que tout le monde peut en profiter. C'est dommage de ne pas soutenir une animation telle que celle-ci qui anime le village.

Après discussions, vu la demande faite par les organisateurs du Rallye du Médoc d'emprunter des routes dans le village, le conseil vote

contre à 3 voix : Julie FRIBOULET, Gilles MÉDARD, Cloé HÉRAUD (par procuration)

abstention à 2 voix : Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL

pour à 2 voix : Nathalie LEJARD, Stéphane POINEAU

Le conseil municipal vote contre le passage du Rallye du Médoc dans le village et charge Monsieur le Maire d'en informer les organisateurs.

Pour : 2 Contre : 3 Abstention : 2

DE 2024 032

Objet: DÉCISION MODIFICATIVE N°1- budget principal -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

2- Procès-verbal de la séance du 01/07/2024



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LEPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 60632 | Fournitures de petit équipement | 1500.00 | |
| 615231 | Entretien, réparations voiries | 4500.00 | |
| 61551 | Entretien matériel roulant | 3000.00 | |
| 618 | Divers | -6011.00 | |
| 6218 | Autre personnel extérieur | 7000.00 | |
| 6558 | Autres contributions obligatoires | 9.60 | |
| 65888 | Autres | 1.40 | |
| 6419 | Remboursements rémunérations personnel | | 10000.00 |
| TOTAL : | | 10000.00 | 10000.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 203 | Frais d'études, recherche, développement | -24960.00 | |
| 202 | Frais réalisation documents urbanisme | 29460.00 | |
| 2131 | Bâtiments publics | 700.00 | |
| 203 | Frais d'études, recherche, développement | -700.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 10000.00 | 10000.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **vote** à l'unanimité des membres présents et représentés en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Carte Communale :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a assisté avec Marie-José CLIPET à la dernière réunion pour l'élaboration de la carte communale. Il convient désormais de désigner des zones à préserver. Marie-José CLIPET donne des exemples : la haie de platanes à Saint-Bonnet, le lavoir, le pigeonnier au Château La Valière, le fournil dans le bourg...

Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir à cette question.

Les prochaines réunions auront lieu le 11 juillet à 9 heures à Saint-Christoly Médoc et le 17 juillet à 14 heures à Couquèques. Tous les conseillers sont conviés.



*République française
Département de la Gironde*

Arrondissement : LESPARRÉ-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Bâtiments et terrains à l'abandon :

Marie-José CLIPET demande s'il n'est pas envisageable de s'occuper des maisons abandonnées et jardins non entretenus : par exemple des maisons dans l'avenue du Général de Gaulle, des terrains rue des jardins, rue des glycines. Gilles MÉDARD précise que les propriétaires du terrain de la maison à l'angle de la rue de Labadan et de la route du Fort de Castillon n'entretiennent plus du tout le terrain, les serpents et les rats prolifèrent.

La Maison du Douanier :

Gilles AURIOL fait un compte-rendu de l'entretien qui s'est tenu avec Monsieur le Maire, l'avocat de la commune, lui-même et un gérant du restaurant La Maison du Douanier. Dans le cadre du nouveau bail à venir, il a été proposé aux gérants de fixer le futur loyer à 1 200 €uros mensuels.

Il précise que la valeur domaniale minimum pour ce bien est de 800 €uros mensuels. Vu la situation géographique, il pense que la somme proposée est justifiée.

Vu que des travaux sont à prévoir, l'avocat a proposé de négocier le loyer pendant quelques années à condition que les gérants participent aux dépenses des travaux.

Tous doivent se réunir mi-octobre pour entendre la décision des gérants du restaurant.

S'ils refusent cette proposition et qu'aucun accord ne peut être trouvé, la commune devra lancer un appel d'offre pour cette activité. Les repreneurs devront acheter le fonds de commerce aux gérants actuels de la Maison du Douanier et signer un bail avec la mairie.

La prochaine rencontre étant fixée mi-octobre et le bail actuel prenant fin en février 2025, Gilles AURIOL pense qu'il faudrait penser à travailler avec l'avocat sur cet appel d'offre.

Chasseurs :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est fixée au 30 juillet prochain à 18 heures à l'Espace Culturel Edgard Pillet avec les chasseurs et la fédération de chasse pour clarifier les droits et les obligations des chasseurs sur les terrains communaux, sur le règlement de la commune ...

Date de la réunion rectifiée : 30 août 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance,
Marie-José CLIPET

Le Maire,
Stéphane POINEAU

Publication de la liste des délibérations sur le site de la commune et affichage en mairie le 02/07/2024.

Publication du procès-verbal sur le site de la commune le